

TEXTE ADOPTE n° 739

«Petite loi»

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

ONZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2001-2002

11 décembre 2001

PROJET DE LOI

ADOPTE PAR L'ASSEMBLEE NATIONALE
EN PREMIÈRE LECTURE,

*autorisant l'approbation de la **décision du Conseil de l'Union européenne** du 29 septembre 2000 relative au **système des ressources propres des Communautés européennes**.*

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros : **3423, 3436** et **3453**.

Traités et conventions.

Article unique

Est autorisée l'approbation de la décision du Conseil de l'Union européenne relative au système des ressources propres des Communautés européennes, adoptée à Bruxelles le 29 septembre 2000, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 11 décembre 2001.

Le Président,
Signé : RAYMOND FORNI.

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 3423.